



COMPTE RENDU



du Comité Technique de Réorganisation SEA/SIMu du 6 novembre 2014

Le jeudi 6 novembre 2014 s'est tenu le CTR SEA/SIMu. Le Général OVAERE a détaillé la déflation des 257 personnels civils sur les 860 actuels. Ce Comité Technique de Réseau a donc eu plus des airs de Réorganisation ... que de Réseau.

Le SIMu sera déflationné de 160 postes par la fermeture d'établissements, avec un cadencement d'un par an. Billard en 2015 (15 personnels civils), Connantray en 2016 (37 PC), Salbris sur 2017-2018 (60 PC), Neubourg en 2018 (29 PC), et Fontvieille en 2019 (5 PC). 9 gardiens veilleurs figurent dans ces effectifs.

La centaine de postes restant à supprimer se fera par des réorganisations dans les autres établissements du SIMu, dit « pérennes ». La masse salariale est aujourd'hui supérieure de 34 postes au REO. L'équilibre est recherché pour 2015. Pour cela, le SIMu sollicite l'augmentation de sa masse salariale pour coller au REO, celui de 2019 est prévu à 1 133 personnels.

Or, si jusqu'à présent aucun poste n'a jamais été supprimé avec du personnel en place (ce ne sont que des postes vacants qui étaient supprimés), la manœuvre atteint dorénavant ses limites. Ce régime forcé, appliqué à tous, limitera à peau de chagrin les postes d'accueil possible au sein du SIMu pour ceux dont l'établissement ferme. Un bémol à apporter à ces propos, puisque les replacements seront prioritaires sur les embauches. Le SIMu étant prêt à suspendre les embauches d'ouvrier d'état, durement et péniblement acquises par notre organisation syndicale.

Le SIMu 2019 entend optimiser son fonctionnement en se concentrant sur 5, voire 4 établissements principaux (EP), au lieu des 7 actuels. L'EP Provence deviendra un établissement secondaire de l'EP Méditerranée. Il en sera de même pour Le Rozelier qui dépendra de Brienne Le château. Enfin le rattachement de Savigny à l'EP Bretagne est possible mais toujours à l'étude.

Concernant les 12 dépôts « pérennes », le SIMu 2019 développera autour d'un socle commun (visite sommaire, gestion et ravitaillement) des spécialisations par dépôt.

- Brest, Toulon et Savigny pour le maintien en condition opérationnelle des munitions complexes ;
- 2 plates-formes avant expéditions, Savigny pour la voie aérienne et Miramas pour la voie maritime, se chargeront des préparations avant expéditions outre-mer et étranger ;
- Le Rozelier et Brienne Le Château conservant une part importante des stocks de guerre, avec vocation d'alimenter les autres dépôts.
- Le Rozelier deviendra pilote pour l'élimination des munitions avec 5 000 tonnes par an, activité pérenne, même après la situation actuelle avec son pic à 10 000 tonnes, et Brienne Le Château assurera les visites détaillées des munitions communes ;
- Les munitions des forces spéciales seront à Sedzère ;
- Cazaux et Solenzara servent de bases aux instructions d'aviateurs, idem pour Canjuers

dans d'autres domaines avec la proximité du camp d'entraînement.

Une étude est en cours pour faire évoluer « Tourris » en Groupement Munitions à part entière, et non plus une annexe de Toulon.

Ce CTR aura permis d'aborder l'aspect formation des pyrotechniciens, et la commission spécialisée qui tente la mise en place d'une formation commune à toutes les armes en associant les deux canaux « historiques » : EMD et CFD à Bourges.

A noter, les CT2 ayant obtenu une note entre 10 et 12 se verront offrir la possibilité de passer un essai pour accéder au groupe VII.

Enfin, pour les CT1 « anciens » bloqués en VI, sur une revendication forte, exclusivement portée par FO depuis des années, la DRH étudie une dérogation réglementaire assimilable à une rémunération au groupe supérieur.

Sur le plan logistique, l'année 2015 verra le début des études pour GTSM III et une mise en place en 2020.

SEA

Il a été présenté la réorganisation de la DCSEA. Ce qui change :

- La création de 2 sous-directions (RH et Finances Achats).
- Suppression de la sous-direction expertise. Le LSEA (Laboratoire du SEA) devient le CEPIA (Centre d'Expertise Pétrolière interarmées).

Le SEA sort avec une RGPP en déflation de 11 % des effectifs donc le double de ce qui était prévu. Pour la LPM, le SEA devait être impacté de 500 ETP. Mais dans le cadre de son fonctionnement, il n'était pas possible de

supprimer autant d'ETP. Donc, après étude le chiffre a été ramené à 250 ETP. En effet, avec - 500 ETP le DCSEA indique qu'il était impossible d'honorer les charges de travail attribuées au SEA.

Pour l'instant 227 ETP ont été recensés, il reste un reliquat de 23 ETP, à noter le DEA de Luxeuil est épargné.

Les charges du CRE de BOUY seront transférées sur le DEMa de Toulon et celui de Brest. Pour Force Ouvrière on augmente les charges mais pas les personnels !!!

Les EPEE vont monter en puissance, il a été demandé que le SEA fournisse les fiches de postes, elles seront disponibles début 2015.

La crainte du SEA est le départ anticipé des personnels restructurés qui devront être remplacés par des militaires afin de tenir la mission jusqu'à la fermeture. Contrainte pour le SEA, mais le temps passe vite et les places sont de plus en plus rares.

Enfin, il reste des postes à pourvoir au futur CEPIA et au CSLSEA.

Conclusion : Un CTR bien terne. Les rares mesures positives n'arrivent pas à masquer le climat pesant dans lequel vont nous plonger les fermetures avec toutes les répercussions néfastes sur la vie professionnelle et familiale des personnels civils du SEA et du SIMu. Quel gâchis !!!

Paris, le 19 novembre 2014



web